



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cours d'eau, étangs et lacs

Question écrite n° 2574

Texte de la question

M. Michel Vaxes attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les problèmes que connaît l'étang de Berre. Les rejets industriels, les eaux usées des communes riveraines, les poussières, les limons et les rejets intermittents d'eau douce se jettent dans cet étang perturbant gravement la salinité de celui-ci. Dès les années 1970 les municipalités de Martigues et de Port-de-Bouc ont mené une action pionnière contre les pollutions industrielles aboutissant à la création du premier SPPPI et de l'AIRFOREP. Des solutions conciliant la préservation du milieu naturel et le maintien du potentiel énergétique par un plan d'ensemble de réaménagement n'ont jusqu'ici abouti faute de moyens financiers mis à la disposition des acteurs locaux. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures elle compte prendre pour : aider les communes du bassin versant à mettre leurs stations d'épuration à niveau ; creuser un canal de fuite évacuant l'excédent d'eau douce et permettant l'utilisation de la chaîne Durance-Verdon ; diminuer les pollutions industrielles (eau-air), mettre sur pied un schéma de mise en valeur des rives de l'étang et du golfe de Fos conformément à la loi littoral et favoriser la participation démocratique des associations syndicales et des élus locaux à l'élaboration et à la mise en oeuvre des mesures de restauration de l'équilibre écologique de l'étang de Berre.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant le programme de réhabilitation de l'étang de Berre. Ce programme avait été arrêté par le Gouvernement au début de l'année 1993 et la première étape a commencé à être mise en oeuvre au printemps 1995 pour une durée limitée à 3 ans s'achevant au printemps 1998. Le Gouvernement a décidé dès le 16 février 1998 le principe de la poursuite de ce programme. L'expérimentation des réductions des rejets d'eau douce et de limons provenant de la Durance qui devait s'achever au printemps 1998 a été prolongée dans l'attente du résultat de la concertation à engager sur le bilan du suivi scientifique de cette expérimentation et la définition des nouvelles actions à engager. La mission d'inspection spécialisée de l'environnement a été saisie en juillet 1998 afin d'aider à la définition des modalités de mise en oeuvre de la deuxième étape du plan de reconquête de l'étang de Berre. Les inspecteurs chargés de cette mission ont rencontré l'ensemble des partenaires concernés. Sur la base de leurs premières conclusions le Gouvernement a décidé lors de la réunion du comité interministériel d'aménagement du territoire du 15 décembre 1998 que la poursuite du programme de réhabilitation de l'étang de Berre serait inscrite dans les priorités du prochain contrat de plan Etat-région pour les années 2000 à 2006. Le rapport intérimaire de la mission sera prochainement présenté à l'ensemble des partenaires locaux concernés par ce dossier. Il leur sera proposé de constituer avec l'Etat et ses établissements publics un groupement d'intérêt public chargé de coordonner les actions de la deuxième phase et de la maîtrise d'ouvrage des études d'intérêt commun. Des crédits ont été inscrits à cet effet dans le budget 1999 du ministère de l'environnement. Le contenu de la deuxième phase sera défini dans le courant de 1999 dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes animée par M. le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il portera sur la poursuite de la réduction des rejets d'eau douce et de limons provenant de la Durance, une nouvelle étape de diminution des rejets polluants d'origine urbaine, industrielle et agricole et la mise en

oeuvre d'un programme global de protection et de mise en valeur des espaces naturels des abords de l'étang.
Des financements européens seront sollicités pour sa réalisation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vaxès](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2574

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2742

Réponse publiée le : 1er mars 1999, page 1211